



BILAN DE L'ACTIVITÉ 2017



2,3 Mt
de déchets traités
par le Sycatom en 2017



+1,9%
progression de la
collecte sélective
entre 2016 et 2017



2103 t
de biodéchets traités



8 axes
RSE déployés



**40 éco-
animateurs**
sur le terrain
(janvier 2018)



1 M€
alloué au programme de
solidarité internationale



57 projets
reçus pour le concours
Design Zéro Déchet 2017



2672
visiteurs
dans les centres



J'ai eu l'honneur d'être élu à la présidence du Sycatom le 20 octobre 2017, succédant ainsi à Hervé Marseille. Dans la continuité de son action, je veille à garantir au syndicat toute sa place dans la nouvelle organisation territoriale métropolitaine, aux côtés des autres syndicats franciliens, avec lesquels nous renforcerons les synergies impulsées ces dernières années.

Élu à l'unanimité des membres du Comité syndical, au-delà de leurs divergences politiques et territoriales, j'ai bien conscience de la lourde responsabilité qui m'incombe, pour que le Sycatom continue d'assurer avec le même sens

du service public la mission de traitement des déchets qui lui est désormais déléguée par les établissements publics territoriaux.

Nos objectifs - toujours plus ambitieux - de valorisation des déchets nous conduiront aussi à poursuivre la politique d'investissement initiée. À cet égard, 2017 a été marquée par de nombreuses avancées : nos projets de construction à Ivry/Paris XIII et dans le quartier des Batignolles à Paris XVII, de même que nos projets de modernisation à Saint-Ouen-sur-Seine et Romainville/Bobigny ont franchi des étapes importantes. Plus largement, notre programme d'amélioration de nos équipements prouve à quel point il nous tient à cœur de déployer de nouvelles stratégies industrielles. Toujours plus innovantes, celles-ci s'inscrivent aussi - et je m'en réjouis - dans une dynamique partenariale renouvelée, qui nous rapproche des autres grands syndicats urbains franciliens.

L'attention que nous avons portée, en 2017, à l'amélioration de la performance de nos process s'est aussi accompagnée de la structuration de notre démarche RSE (responsabilité sociale et environnementale) : le volet sécurité qu'elle comprend nous conduira dans les mois qui viennent à développer une culture de sécurité et de sûreté dans toutes nos installations.

Je me réjouis, enfin, de la capacité d'ouverture dont notre syndicat a fait preuve, en 2017 : nos équipes ont très largement participé à des événements extérieurs, au niveau de la métropole et de l'Union européenne, mais aussi à l'échelle internationale, via le déploiement d'actions de solidarité et de coopération internationales.

Notre voix, bien identifiée comme celle du premier opérateur public européen de traitement des déchets, bénéficie, à tous ces échelons, d'une écoute et d'une attention qui sont à la hauteur de notre expertise et de notre expérience. Je m'engage à ce que nous les mettions demain, comme en 2017, au service des Franciliens et, plus largement, de la transition écologique.

Jacques GAUTIER

Maire de Garches

Vice-président de Paris Ouest La Défense

Président du Sycatom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTS CENTRES DE TRAITEMENT EN 2017

Déchets traités par le Sycotm

2313363 t
2287219 t en 2016

DONT
TONNAGE ORDURES MÉNAGÈRES
1881817 t
1890930 t en 2016

Tonnage total de déchets ménagers sur le territoire du Sycotm

2433632 t
2406023 t en 2016

TRI - RECYCLAGE DES COLLECTES SÉLECTIVES (HORS CS DU SITRU)
184 600 t
181 110 t en 2016

TRI DES ENCOMBRANTS inclus OE chantier
214 971 t
200 356 t en 2016

DÉCHÈTERIES
29 830 t
13 764 t en 2016
dont tout-venant de la déchèterie de Romainville trié à Bonneuil-sur-Marne 3946 t

UIOM APPORTS DIRECTS
1 441 722 t
1 464 127 t en 2016
inclus déclassements de CS 407 t
413 t en 2016

TRANSFERTS ROMAINVILLE APPORTS DIRECTS
392 357 t
372 987 t en 2016
inclus déclassements 360 t
293 t en 2016

DÉVERSEMENTS EN ISDND
35 959 t
42 702 t en 2016
inclus déclassements 31 t
50 t en 2016

DÉVERSEMENTS EN CENTRES DE SECOURS
11 624 t
11 113 t en 2016

BIODÉCHETS
2 145 t
1 059 t en 2016
dont tonnage collecté par le Sycotm sur des territoires d'expérimentation 82 t

Verre
120269 t
118804 t en 2016

Déchets des communes non déversantes
0 t
0 t en 2016

NE TRANSITANT PAS PAR LE SYCOTM
120269 t
118804 t en 2016

NE TRANSITANT PAS PAR LE SYCOTM
0 t
0 t en 2016

CENTRES SYCOTM
161 406 t
157 564 t en 2016

CENTRES EXTÉRIEURS
23 194 t
23 546 t en 2016

CENTRES SYCOTM
0 t
0 t en 2016

CENTRES EXTÉRIEURS
218 913 t
204 796 t en 2016

DÉCHÈTERIES DU SYCOTM
25 883 t
9 324 t en 2016

UIOM SYCOTM
1 369 379 t
1 379 882 t en 2016

UIOM EXTÉRIEURES
63 428 t
79 488 t en 2016

ISDND
8 915 t
4 756 t en 2016

UIOM SYCOTM
315 227 t
291 513 t en 2016

UIOM EXTÉRIEURES
38 162 t
51 430 t en 2016

ISDND
39 029 t
29 480 t en 2016

APPORTS DIRECTS
35 928 t
42 652 t en 2016
déclassements 31 t
50 t en 2016

UIOM SYCOTM
1 725 t
1 352 t en 2016

UIOM EXTÉRIEURES
8 332 t
2 905 t en 2016

ISDND
1 567 t
6 856 t en 2016

COMPOSTAGE OU MÉTHANISATION
2 103 t
1 059 t en 2016
déclassements 42 t
0 t en 2016

UIOM EXTÉRIEURES
0 t
0 t en 2016

ISDND
0 t
0 t en 2016

RECYCLAGE (INCLUS STOCK AVAL)
133 975 t
132 230 t en 2016

VARIATION DE STOCK EN AMONT
70 t
-147 t en 2016

REFUS INCINÉRÉS
46 051 t
43 322 t en 2016

REFUS MIS EN ISDND
4 504 t
5 705 t en 2016

VALORISATION
133 959 t
125 151 t en 2016
dont valorisation en chaufferie 10 459 t
0 t en 2016

REFUS INCINÉRÉS
22 781 t
15 604 t en 2016

REFUS MIS EN ISDND
57 969 t
64 042 t en 2016

VALORISATION
19 227 t
8 068 t en 2016

REFUS INCINÉRÉS
1 357 t
1 255 t en 2016

REFUS MIS EN ISDND
5 300 t
0 t en 2016

MÂCHEFERS ÉVACUÉS
308 947 t
321 551 t en 2016

FERREUX VENDUS
36 858 t
34 665 t en 2016

NON-FERREUX VENDUS
2 829 t
2 832 t en 2016

REFIOM
44 849 t
43 390 t en 2016

ÉLECTRICITÉ VENDUE
138 878 MWh
146 418 MWh en 2016

VAPEUR AUTRE
1 836 MWh
41 300 MWh en 2016

VAPEUR VENDUE (CPCU)
2 637 654 MWh
2 666 763 MWh en 2016

AMENDMENT ORGANIQUE (DIGESTAT ET/OU COMPOST)
1 766 t
944 t en 2016

REFUS INCINÉRÉ
97 t
61 t en 2016

RECYCLAGE
120 269 t
118 804 t en 2016

Total valorisation matière

747 370 t
744 245 t en 2016
SOIT 30,8 % des déchets

DONT
MÂCHEFERS
FERREUX NON-FERREUX

308 947 t
321 551 t en 2016

Total valorisation énergétique

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI
1 876 996 t
1 866 850 t en 2016
SOIT 62,9 % des déchets*

Total enfouissement Sycotm en ISDND

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS
85 470 t
83 795 t en 2016

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI
153 243 t
153 542 t en 2016
SOIT 6,3 % des déchets

* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique. Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

COÛT NET GLOBAL DE TRAITEMENT

à la tonne (incluant la politique de soutiens du Sycotm)

COLLECTE SÉLECTIVE
98 €/T

INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
73 €/T

OBJETS ENCOMBRANTS
105 €/T

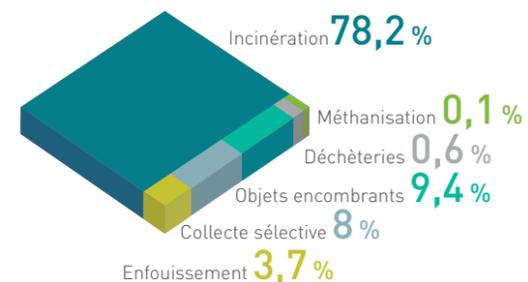
ENFOUISSEMENT EN ISDND
100 €/T

DÉCHÈTERIE
174 €/T

BIODÉCHETS
196 €/T

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR MODE DE TRAITEMENT

tonnages entrant directement dans les filières de traitement



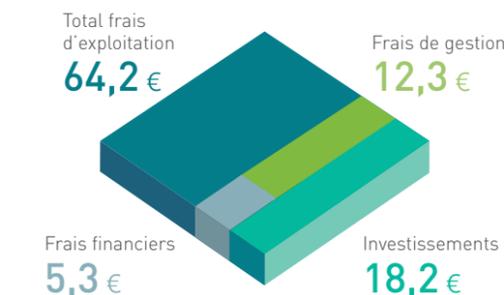
REDEVANCE ET SOUTIENS VERSÉS

233,8M€
DE CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS

7,1M€
DE SOUTIENS VERSÉS AUX ADHÉRENTS

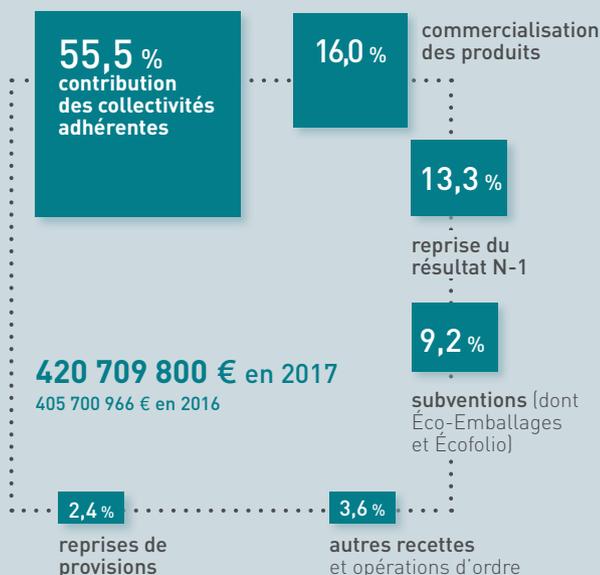
UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100€

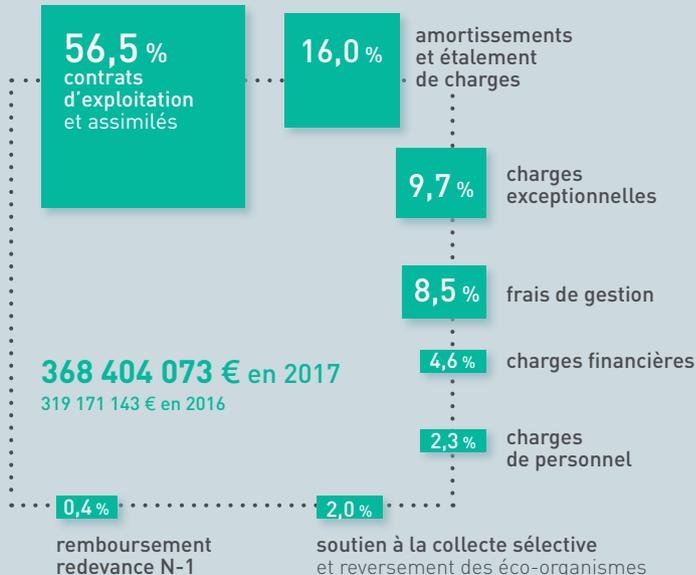


FONCTIONNEMENT

Recettes

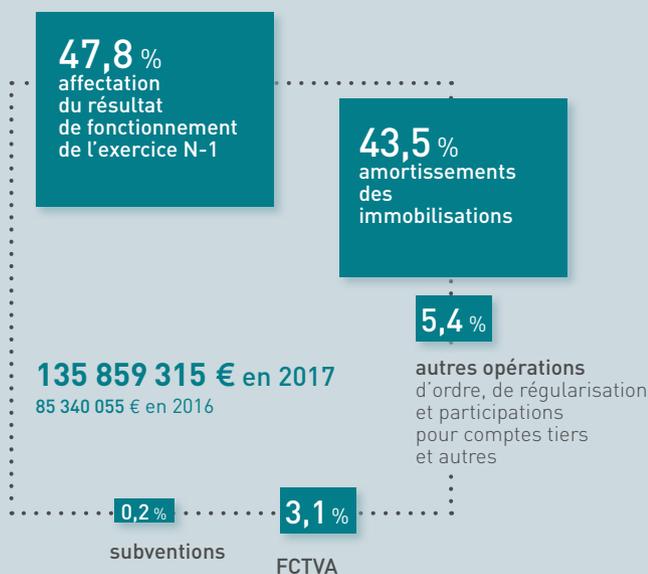


Dépenses

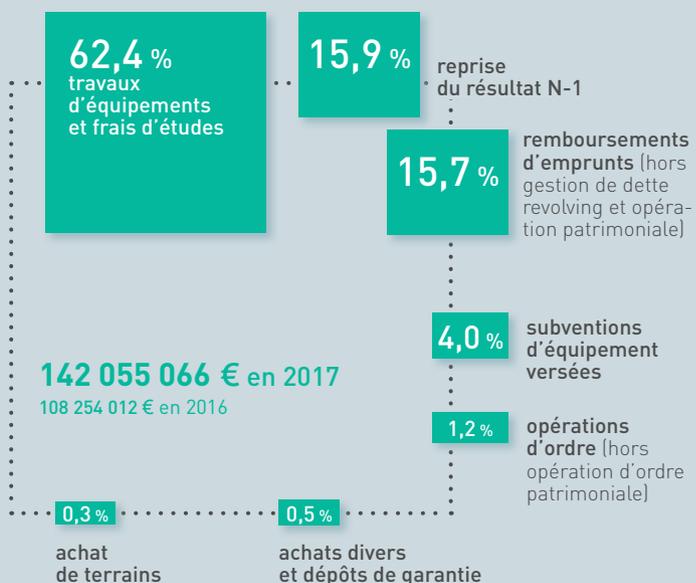


INVESTISSEMENT

Recettes



Dépenses



UNE TARIFICATION INCHANGÉE EN 2017

Une baisse de la tarification confirmée

-3,5 %
baisse de la redevance sur les ordures ménagères et les objets encombrants entre 2015 et 2017

5,6 €/hab
contre 6,4 €/hab en 2015

-12 %
baisse de la part population de la redevance entre 2015 et 2017

Des tarifs en faveur du recyclage

ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS
94 €/t

COLLECTE SÉLECTIVE
5 à 30 €/t
selon le tonnage collecté gratuit pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2015

DÉCHETS ALIMENTAIRES
5 €/t

Des subventions pour mobiliser les habitants

COLLECTE SÉLECTIVE
pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2015
20 à 50 €/t
Le bonus s'applique en fonction de la performance de tri

DÉCHETS ALIMENTAIRES
30 €/t
pour une période expérimentale de 3 ans (2016-2018) ou prise en charge de la collecte par le Syctom